

314ème séance plénière

FSC Journal No 320, point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 1/01**ORDRE DU JOUR DE LA REUNION ANNUELLE D'EVALUATION
DE L'APPLICATION (RAEA)
26 - 28 février 2001****I. ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion par la Présidence
 - Rapport de la Présidence du Forum sur les questions d'application des Mesures de confiance et de sécurité (MDCS) examinées en l'an 2000 dans le cadre du Forum ;
 - Rapport de situation présenté par le Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC) ;
 - Déclarations générales.

2. Fonctionnement et application des MDCS, l'accent étant mis sur le Document de Vienne 1999 - éclaircissements, évaluation et conclusions :
 - échange annuel d'informations militaires ;
 - planification de la défense ;
 - activités militaires :
 - notification préalable de certaines activités militaires ;
 - observation de certaines activités militaires ;
 - calendriers annuels ;
 - dispositions contraignantes ;
 - conformité et vérification ;
 - réduction des risques ;
 - contacts ;
 - mesures régionales.

3. Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le Forum - éclaircissements, évaluation et conclusions :
 - Communications ;
 - Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
 - Principes régissant les transferts d'armes classiques ;

- Principes régissant la non-prolifération ;
- Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
- Echange global d'informations militaires ;
- Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel ;
- Questionnaire sur le processus de ratification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ;
- Armes légères et de petit calibre.

4. Clôture de la réunion

- Résumés des activités des groupes de travail et remarques finales ;
- Dates de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application en 2002.

II. CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION

1. La RAEA comportera des séances plénières d'ouverture et de clôture et des groupes de travail chargés d'examiner tous les sujets figurant à l'ordre du jour. Le calendrier indicatif (II.9) donne des informations plus détaillées à ce sujet.

L'horaire de travail normal de la réunion sera le suivant : 10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures.

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.

2. Les Etats participants assureront la présidence de la réunion à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en prenant pour point de départ l'Etat qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de l'an 2000 (Slovaquie). La présidence de la séance plénière d'ouverture et des groupes de travail sera assurée par la Slovaquie, alors que la séance plénière de clôture sera présidée par la Suède.

3. Les groupes de travail ne donneront lieu à aucune déclaration officielle.

Toutes les délégations sont vivement invitées à envoyer des experts pour participer aux réunions des groupes de travail qui devraient être des réunions tout à fait informelles et dont le double objectif est de répondre aux questions et de permettre un échange d'informations entre les Etats participants.

4. Au moins un coordonnateur et un rapporteur seront désignés pour chaque groupe de travail. La tâche du (des) coordonnateur(s) consistera à faciliter les débats, les rapporteurs étant chargés d'en faire un compte rendu oral à la séance plénière de clôture.

Le coordonnateur distribuera, si possible, avant la séance pour laquelle il ou elle a été désigné(e), une liste des questions ou sujets à examiner en s'inspirant du résumé des propositions de la dernière RAEA (établi par le CPC) pour contribuer à orienter les débats et à faire en sorte que tous les domaines qui s'y rattachent soient abordés.

Au cours de la première partie de la séance plénière de clôture, le rapporteur de chaque groupe de travail présentera aux délégations un compte rendu oral sur les questions que le groupe de travail aura abordées, notamment sur les problèmes délicats, les améliorations réalisées par les Etats participants de l'OSCE en matière d'application, les propositions d'amélioration et toute autre information pertinente. Après chaque compte rendu

oral, le rapporteur répondra aux questions. Les délégations sont invitées à commenter ou à compléter les rapports présentés par les rapporteurs.

En outre, le rapporteur communiquera au CPC un rapport écrit à joindre au résumé des propositions que le CPC aura établi.

Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur ou de rapporteur d'un groupe de travail devraient indiquer dès que possible, au plus tard le 14 février 2001, le nom de la personne et le numéro du groupe de travail/le sujet préféré à la Présidence du Forum. Le nom du (des) coordonnateur(s) et du rapporteur de chaque groupe de travail ou sujet sera communiqué à toutes les délégations le 21 février au plus tard.

5. L'examen d'autres questions intéressant les MDCS peut être envisagé. Les délégations qui souhaitent suggérer d'autres domaines de discussion au sein des groupes de travail devraient prendre contact avec la Présidence du Forum le 14 février 2001 au plus tard.

Les délégations sont vivement invitées à présenter, s'il y a lieu, des explications détaillées et des exemples concrets de leurs propres procédures d'application.

6. Dans le mois qui suivra la fin de la RAEA, le CPC communiquera un résumé écrit des propositions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.

7. Au cours de la première séance plénière du Forum qui se tiendra après la clôture de la RAEA, la Présidence de la séance plénière de clôture présentera au Forum un rapport sur ladite réunion.

8. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires pour la coopération (Japon, République de Corée et Thaïlande) sont invités à assister aux séances plénières d'ouverture et de clôture de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 2001.

9. Calendrier indicatif

Lundi 26 février

- | | |
|-----------------------|---|
| 9 h 30 | Réunion d'organisation (à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs, du CPC) |
| 10 heures - 13 heures | Séance plénière d'ouverture <ul style="list-style-type: none">- Rapport de la Présidence du Forum sur les questions d'application des MDCS examinées en l'an 2000 dans le cadre du Forum- Rapport de situation présenté par le Directeur du Centre de prévention des conflits- Déclarations générales |
| 15 heures - 18 heures | Groupe de travail I <ul style="list-style-type: none">- Echange global d'informations militaires- Planification de la défense- Echange annuel d'informations militaires |

Mardi 27 février

10 heures - 13 heures Groupe de travail II

- Réduction des risques
- Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées
- Mesures régionales
- Contacts

15 heures - 18 heures Groupe de travail III

- Communications
- Activités militaires (notifications préalables de certaines activités militaires, observation de certaines activités militaires, calendriers annuels, dispositions contraignantes)
- Conformité et vérification

Mercredi 28 février

10 heures - 13 heures Groupe de travail IV

- Principes régissant la non-prolifération
- Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel
- Questionnaire sur le processus de ratification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques
- Principes régissant les transferts d'armes classiques
- Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité
- Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre

15 heures Séance plénière de clôture

- Rapport des rapporteurs
- Débat
- Remarques finales
- Dates de la RAEA de 2002
- Clôture